

Horaires d'ouverture au public

MAIRIE

Lundi, mercredi et vendredi :

9h-12h30, 13h30-17h

Mardi, jeudi et samedi : 9h-12h30

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi : 9h-12h, 14h15-16h

Samedi : 9h-11h45

BIBLIOTHÈQUE « LA PARENTHÈSE »

Mardi et samedi : 10h-12h

Mer : 15h-18h, Ven : 16h-18h

LUOTHÈQUE « LUDOMINO »

Mer : 15h-18h, S : 10h-12h,

le 1^{er} jeudi du mois 9h30-11h30 (0-3 ans)

Soirées jeux : le 1^{er} vendredi du mois à 20h30

Vacances scolaires :

Mer : 15h-18h, J : 10h-12h, S : 10h-12h

MAISON DES JEUNES

Mer : 14h-18h, S : 10h-12h et 14h-17h

DÉCHETTERIE octobre à avril

Frossay : L : 9h-12h30, Mer : 14h-18h,

S : 9h-12h30, 14h-18h

Saint-Viaud :

Du mardi au jeudi : 9h-12h30,

V : 14h-18h, S : 9h-12h30, 14h-18h

St-Père-en-Retz : lundi et vendredi :

14h-18h, Mer : 9h-12h30,

S : 9h-12h30, 14h-18h

St-Brevin-Les-Pins : L, Mer, V : 10h-12h,

14h-18h, Mar, J : 14h-18h,

S : 10h-12h, 13h-18h

Recherche d'emploi

Forum Jobs d'été le 4 février

2017 10h-13h salle polyvalente de

Fresnay, Villeneuve en Retz

Après-m' Jobs d'été le 22 février 2017

14h-17h30, salle escale de Retz, St-

Pazanne, pour + 16 ans

Rencontres Emplois et Métiers,

salle du Marais St Philbert de Grand

Lieu : le 8 mars 2017 8h30-17h30 et

le 9 mars 2017 9h-18h

Atelier Venez préparer votre oral au

concours Aide Soignante, Auxiliaire

de Puériculture ou

d'Accompagnement Educatif et Social

le 7 février 2017 9h-17h St Pazanne.

A la une !

Elections 2017

Bureaux de vote et dépouillement : appel aux volontaires. Toute personne désireuse de participer au bureau de vote et/ou au dépouillement est priée de contacter l'accueil de la mairie au 02 40 27 51 96.

Refonte des cartes électorales : se fait tous les 5 ans. Toute personne inscrite sur les listes électorales recevra fin mars une nouvelle carte.

Refonte des bureaux de vote : A partir de 2017 les bureaux sont attribués selon l'adresse de votre domicile, veuillez bien à vérifier sur votre nouvelle carte le lieu de votre bureau de vote (salle du conseil en mairie ou salle interassociative - Rue des Prés).

Rappel : Pour pouvoir voter, vous devez obligatoirement vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

Vote par procuration : quelques principes de base

1) les procurations sont à établir **le plus tôt possible, toute l'année** ; 2) la démarche est à effectuer à la gendarmerie, au tribunal d'instance, ou au commissariat de police ; 3) le mandataire doit être inscrit dans la même commune que le mandant ; 4) possibilité d'établir une procuration **pour une période déterminée** (durée maximale d'un an).

A toutes fins utiles, consultez le site internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

Grippe aviaire : mesures de biosécurité

Afin de limiter le risque de contagion tous les détenteurs se doivent de :

- confiner les volailles ou les protéger par la pose d'un filet
 - protéger l'accès des oiseaux sauvages à l'alimentation et aux abreuvoirs prévus pour les oiseaux fermiers
 - limiter l'accès des basses-cours aux personnes indispensables à l'entretien
 - exercer une surveillance quotidienne de ses animaux afin de déceler les symptômes de maladie grave ou les cadavres d'oiseaux captifs ou sauvages.
- Tout comportement anormal des oiseaux et tout signe de maladie grave doivent être obligatoirement déclarés sans délai au vétérinaire sanitaire.

Les signes cliniques sont variables et peuvent être discrets, notamment chez les palmipèdes. **Cas possible devant être signalé par le détenteur à son vétérinaire.**

Déclaration auprès de votre mairie : Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux, à l'exception de ceux détenus en permanence à l'intérieur de locaux. Fiche de déclaration disponible en mairie et sur le site internet www.corsept.fr

Découverte de cadavres d'oiseaux sauvages : merci de signaler à la mairie : 1 cadavre de cygne, 1 cadavre de laridé (mouettes, goélands) 1 cadavre d'anatidé (canard, oies, ...) 1 cadavre de rallidé (poule d'eau, foulque, râle d'eau), au moins 3 cadavres d'oiseaux dans une zone d'environ 500 mètres et dans un laps de temps d'une semaine maximum). Plus d'information sur le site internet :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Prochaines élections

Les présidentielles :

1^{er} tour 23 avril 2017

2^{ème} tour : 7 mai 2017

Les législatives :

1^{er} tour : 11 juin 2017

2^{ème} tour : 18 juin

Bibliothèque municipale *La Parenthèse*



Devenez bénévole !

Vous êtes curieux, vous aimez partager et accueillir, vous appréciez l'univers du livre et souhaitez vous investir dans une nouvelle activité : n'attendez pas, intégrez l'équipe des bénévoles de la bibliothèque !

Club de lecture : si vous aimez lire et échanger sur les livres que vous avez lus, contactez la bibliothèque ! L'équipe mettra en place un club de lecture.

PROGRAMME DES ANIMATIONS Contes kamishibai :

Lecture accompagnée d'images **1er mercredi du mois à 16h30**

Pour les enfants de 3 à 7 ans / Durée : 20 min / Entrée libre

Lectures théâtralisées : jeudi 6 avril 2017 de 19h30 à 21h

Pour adultes et +16 ans / Durée : 1h30 / Gratuit, sur inscription

☎ Renseignements à la bibliothèque (Rue des Prés),
au 02 40 27 85 35 ou par mail : bibliotheque@corsept.fr

Horaires d'ouverture : mardi et samedi : 10h-12h, mercredi 15h-18h,
vendredi : 16h-18h

Associations

L'association **CEI-Centre Echanges Internationaux** organise les séjours en France de jeunes étrangers afin qu'ils apprennent le français et découvrent notre culture. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Si vous souhaitez accueillir un jeune étranger pendant toute la durée du séjour (une année scolaire, un semestre ou quelques mois), contactez l'association :

☎ CEI 02 99 46 10 32 — magali@cei4vents.com

CCSE

Stages sportifs - vacances d'hiver du 13 au 24 février 2017 et printemps 2017 du 10 au 21 avril : Les stages sont destinés aux enfants de 5 à 12 ans, novices ou plus confirmés, sur le territoire de la CCSE. Ils ont lieu une fois par jour durant une semaine. Les disciplines sont variées : natation, badminton, tir à l'arc, tennis de table, roller. Tarifs allant de 11,40€ à 16€. **Inscriptions, dans la limite des places disponibles, pour les deux périodes** : mercredi 1^{er} février de 9h30 à 16h, mairie annexe, salle des muguetts – Place du marché – St-Père-en-Retz. Puis au service des sports, place du marché à Saint-Père-en-Retz, sur rdv. Programme et ☎ bulletin d'inscription sur le site www.cc-sudestuaire.fr

Les enfants en tournage pour les 20 ans de la CCSE

Un court métrage qui scénarise les compétences de la CCSE dans le quotidien de ses habitants, est actuellement en cours de réalisation. Il est joué par des enfants de l'accueil de loisirs de Frossay et réalisé par Live Productions de St-Brevin. Les enfants y tiennent le rôle d'adultes, parents, collègues qui utilisent les services gérés par la CCSE. Le tournage a eu lieu sur différents sites du territoire : à l'EHPAD Les Eglantines à Frossay, au sein de l'entreprise SG2C à St-Viaud, au multi accueil Tom Pouce à Corsept et à St-Brevin, sur les sites de l'école de musique, du Son'Art et à la déchèterie.

Le court-métrage, d'une durée de 10 minutes, sera projeté au cinéma Cinéjade à St-Brevin-les-Pins dans le cadre du **festival « Clap' images »** le **vendredi 17 février à 10h le dimanche 19 février à 11h**. Entrée libre et gratuite. N'hésitez pas à venir voir nos artistes !

FÉVRIER

le 1er à 16h30 : Kamishibai, à la bibliothèque « La Parenthèse »

le 1er de 9h30 à 16h : Inscription aux stages sportifs, St-Père-en-Retz

le 11 février à 20h : Concours de palets sur la plaque de plomb, salle J. Clavier

le 25 : Soirée disco 80. par l'Amicale laïque, salle J. Clavier, renseignements au 06 77 30 63 19.

Hygiène publique

Ordures ménagères et tri sélectif

La collecte se fait le mercredi. Afin que les conteneurs ne restent pas sur la voie publique, veuillez bien les ranger après la collecte le jour même.

Les déjections canines sont interdites sur : les voies publiques, trottoirs, espaces verts publics, espaces des jeux publics pour enfants. Les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux en dehors des passages piétons.

Tout propriétaire ou possesseur de chien se doit de les ramasser.

En bref



Distribution

d'ampoules LED 60W E27

EDF en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a remis gratuitement aux communes des ampoules LED. Pour connaître les modalités de distribution contactez la mairie au 02 40 27 51 96.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) et périmètre inondation PADD : les documents sont consultables à la mairie.

Objets trouvés

Gourmète - gymnase,
écharpe enfant - parking J. Clavier.
À réclamer à l'accueil de la mairie.